

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

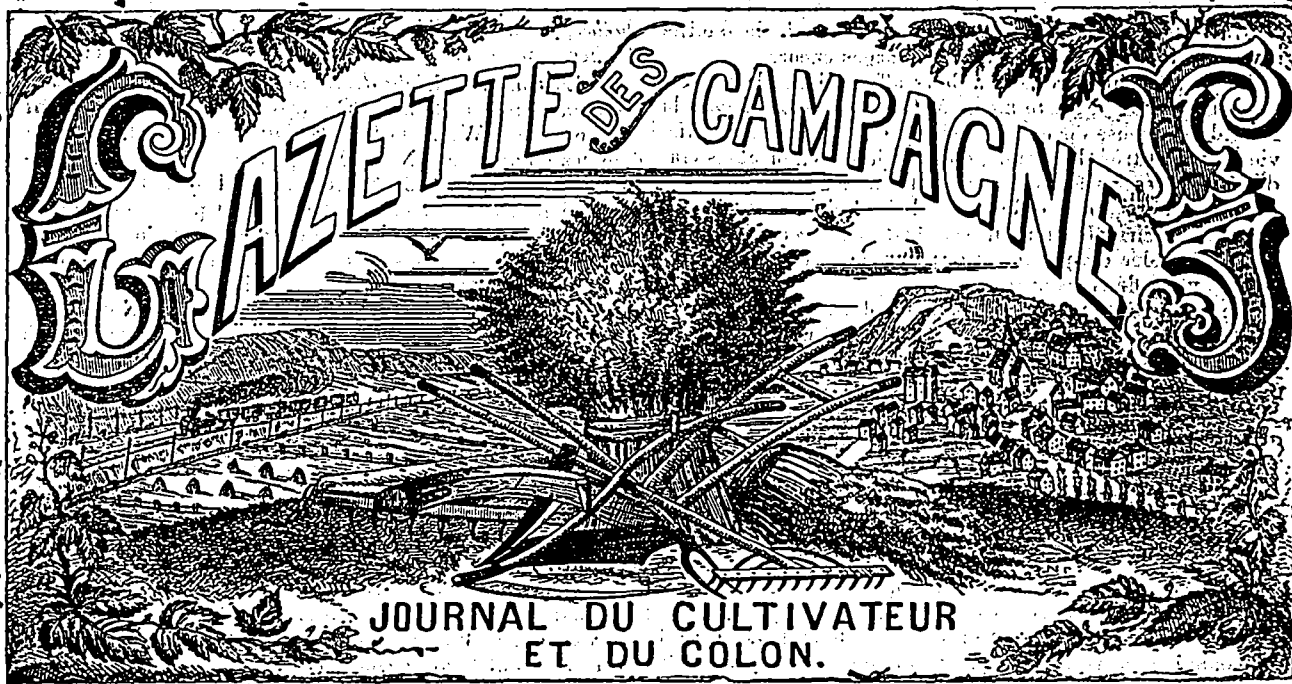
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Réd. Mr F Bourgeau
Pointe-Claire

JOURNAL DU CULTIVATEUR
ET DU COLON.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Rédacteur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDIS

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Ce que dit un journal protestant, le *Sunday Herald* de New York, à l'occasion d'un livre publié par le Révd. M. O'Reilly, sur la vie du vénérable Pontife Pie IX.— Conduite édifiante du second fils de Victor-Emmanuel; le prince Amédée—Grande détresse dans les provinces du Brésil.— Bénédiction de la nouvelle église de la Rivière-Ouelle.— Convocation des Chambres de l'Assemblée Législative de Québec, le 19 décembre, pour la dépêche des affaires.— L'annistie et W. B. O'Donoghue.— L'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis se continue, malgré que l'on ait la certitude d'y rencontrer la gêne et la pauvreté.

Causerie Agricole : Elevage des cochons (Suite) : Du choix de la truie.—Des porcelets.

Sujets divers : Altérations des foin et moyens de les corriger.— Cuisine agricole des animaux.—Utilité du chien dent.—Les pailles comme aliment pour les chevaux.—La femme directrice du ménage agricole.

Choses et autres : Analyse de betteraves à sucre cultivées dans la Province de Québec.—1700 émigrants canadiens se sont rendus à Nashua, Etats Unis, depuis cinq semaines.—Le commerce à Manitoba.—Gare aux billets contrefaits de \$10, de la Banque d'Ontario!

Bibliographies : "Souvenir d'un gendarme," par Jean Grange; "La sainte de chaque jour," par M. l'abbé Chapiat : en vente chez MM. Rolland & Fils, libraires, Montréal.

Recettes : Moyen de dompter les jeunes bœufs.—Blissuro d'animaux de trait.

REVUE DE LA SEMAINE

Un journal protestant des Etats-Unis, le *Sunday Herald*, faisant des commentaires sur un volume ayant pour titre : "La vie de Pie IX," publié par le Révd. Père O'Reilly, écrit ce qui suit (nous en empruntons la traduction à la *Gazette de Sorel*) :

"A l'âge avancé de quatre-vingt-cinq ans, ce vénérable pontife Pie IX est l'objet de l'amour et du respect de deux cent millions de sujets catholiques.

"Une carrière si bien remplie est un beau sujet pour un historien savant et le père O'Reilly la traite avec honneur.

"Il est digne de remarquer qu'un homme dont la vie, depuis la dernière génération, a été une lutte continuelle contre les tendances du siècle; qui a été défait par l'Italie, trahi par la France, combattue par l'Allemagne et tout le monde protestant, soit encore estimé et respecté de tous ceux qui le connaissent, personnellement ou de réputation.

"Il n'est pas surprenant que cette grande figure si vénérable, si magnanime et si pleine de bons sentiments (full of good will), ait inspiré au R. vd. Père O'Reilly la réflexion suivante : "Que serait un trône d'or pour Pie IX, lui qui est assis sur le trône d'amour et de respect qui lui ont élevé les deux cents millions de catholiques de l'univers?... et quel est celui qui ne changerait pas son titre de grand pour celui du glorieux et bien-aimé Pie IX?"

"On a répété à plusieurs reprises, dans les journaux de l'étranger, que le second fils de Victor-Emmanuel, le prince Amédée, duc d'Aoste, avait décidé d'entrer dans les ordres. On a même ajouté tout récemment que Son Altesse Royale allait se faire religieux; entrer à la Trappe, et l'on disait aussi que le prince Amédée était en butte aux plus vives

PRIERE A NOS ABONNES DE PAYER AU PLUS TOT.

contradictions de la part des autres membres de la famille royale de Piémont et d'autres personnages encore.

La vérité peut se réduire à deux affirmations. Il est certain que le duc d'Aoste mène à Turin, surtout depuis la mort de sa pieuse épouse, la princesse de la Casterna, une vie retirée et très chrétienne, qui perpétue les glorieuses traditions de ses ancêtres et qui fait un singulier contraste avec les modes, bien différentes, hélas ! de ses autres parents du Quirinal. Mais il est également certain que le prince Amédée n'a jamais eu ou, du moins, manifesté l'intention d'entrer dans les ordres.

Le Saint-Père, interrogé à ce sujet dans une des conversations semi-publiques qui mettent fin d'ordinaire aux occupations de la matinée, a répondu dans le sens que nous venons d'indiquer. " Je sais, a dit Pie IX, que le prince Amédée est très pieux, qu'il a adopté des habitudes franchement chrétiennes, qu'il fréquente les églises et s'approche souvent des sacrements. Je puis même ajouter, ainsi qu'il me l'a écrit lui-même à l'occasion de mon jubilé épiscopal, qu'il serait tout disposé à renoncer à son apanage comme prince du sang, si cela était nécessaire pour conserver ses sentiments de piété et son dévouement au Saint-Siège. Mais j'ignore complètement la résolution qu'on lui prête d'entrer dans les ordres ou de se faire religieux. "

Un archevêque italien et un cardinal, tous deux en état de connaître la vérité sur ce point, ont répondu dans le même sens.

Or, ceux qui avaient répandu le bruit contraire disaient que le Pape pourvoirait à l'éducation des fils du prince Amédée. Si donc le Pape déclare qu'il ne sait rien de tout cela, c'est que réellement la chose est sans fondement.

Tout ce qu'il y a de vrai, c'est la piété exemplaire du prince et le soin spécial qu'il apporte à l'éducation chrétienne de ses enfants. Il s'est établi dans sa " chère " ville de Turin ; mais il n'y habite pas le palais royal. Il préfère demeurer dans le palais de sa défunte épouse, dont il vénère justement la mémoire, car c'est elle qui eut le bonheur de l'affermir dans la pratique de la vertu.

Après tout, en renonçant au monde d'une manière si édifiante, le prince Amédée ne ferait que marcher sur les traces de son illustre aïeul, le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel IV, qui, en 1802, renonça à sa couronne pour entrer dans la Compagnie de Jésus, dans le sein de laquelle il est mort à Rome, en 1819.

— On annonce qu'une grande détresse règne dans les provinces du Brésil situées au nord-est, particulièrement dans celle de Ceara, en conséquence de la sécheresse. On estime à 80,000 le nombre des bestiaux qui ont péri, faute de fourrages. A Cariry qui est à 250 milles de Pernambuco, plus de cent personnes ont mortes de faim. On compte dans la seule province de Ceara au moins 15,000 personnes réduites au dernier dénuement. Le gouvernement a distribué \$5 000,000 dans les districts affligés, mais ce secours est insuffisant, et dans beaucoup de districts il est arrivé trop tard.

— Le 10 novembre courant avait lieu la bénédiction de la nouvelle église de la Rivière Ouelle, érigée à l'endroit même de l'ancienne, qui était un précieux monument d'ancienneté ; tout en conservant la forme primitive de cet ancien temple, la nouvelle église fait assurément honneur à l'esprit de générosité des habitants de cette paroisse. Tous se sont rendus en foule pour être témoins de cette imposante et religieuse cérémonie. Le Révd. M. E. Dion, curé de cette paroisse, a fait le sermon de circonstance.

— Une proclamation publiée dans la *Gazette officielle de*

Québec, de samedi, 24 novembre, convoque les Chambres de Québec pour le 19 décembre, pour la dépêche des affaires.

— La *Gazette officielle du Canada*, du 14 novembre, contient une proclamation du Gouverneur Général, accordant une amnistie à W. B. O'Donoghue qui se trouvait impliqué dans les troubles du Nord-Ouest, en ces termes : " Sachez maintenant que de Notre volonté Royale et de Notre bon plaisir, Nous ordonnons, déclarons et proclamons que le dit W. B. O'Donoghue est et sera acquitté, pardonné, relevé et déchargé de tous et de toutes sortes de trahisons, crimes de lèse-majesté, félonies, séditions, délits, crimes ou offenses d'une nature politique, ou contre Nous, Notre Couronne, Autorité et Gouvernement, commis tel que ci dessus mentionné, et dont il est maintenant accusé ou peut maintenant être accusé comme découlant ou liés à la part que lui, le dit W. B. O'Donoghue, peut avoir prise dans les années mil huit cent soixante neuf et mil huit cent soixante dix, intérieurement au deuxième jour de septembre en l'année mil huit cent soixante dix, concernant les matières ci-dessus mentionnées, et que tous procédés y relatifs cessent et prendront fin sous cette condition formelle que le dit W. B. O'Donoghue s'absentera et demeurera absent de la Puissance du Canada pendant la période de cinq ans à compter du vingt-troisième jour d'avril A. D. 1875, et s'abstiendra de l'exercice et Puissance de ses droits politiques en icelle pour et durant le dit terme ; Et pourvu que sur la violation de cette condition, par le dit W. B. O'Donoghue, Notre présente proclamation et rémission deviendra complètement nul et de nul effet. "

— Plusieurs de nos journaux français qui se publient dans le pays et aux Etats Unis ne cessent de nous présenter le tableau de la désertion de nos campagnes. Malgré qu'aux Etats Unis les chances de succès soient de plus en plus rares, qu'on ait pour ainsi dire la certitude de n'y trouver que la gêne et l'extrême pauvreté, il y a encore un trop grand nombre de nos compatriotes qui s'y rendent, aléchés par les appâts que leur présentent ceux qui ont intérêt de les y attirer, parce qu'ils reçoivent de certains spéculateurs une prime par chaque émigré qu'ils attirent aux Etats Unis. Des traitres habiles, au nombre desquels se trouvent de nos compatriotes, payés par des agents de nos compagnies de chemins de fer, parcourent constamment nos campagnes et font miroiter aux yeux de nos compatriotes des richesses imaginaires qui les séduisent ; et puis, ils ont là bas des compatriotes, des amis : quelques-uns écrivent qu'ils font d'excellentes affaires : c'en est fait pour les décider à partir..... et le tour est joué..... notre agent empoche les quelques piastres par chaque individu qui se rend dans sa localité. Voilà ce qui se pratique depuis une dizaine d'années. Malgré les avertissements que la presse canadienne ne cesse de donner à nos compatriotes, un trop grand nombre s'y laissent prendre.

Cette émigration se fait plus particulièrement sentir chez les jeunes gens de nos campagnes, et les parents, les chefs de familles sont assurément les auteurs de cette désertion de nos campagnes. Les parents, les habitants aisés surtout, peuvent, pour une large part arrêter cette émigration, à la condition de donner à leurs enfants une instruction et une éducation plus rurales. Qu'ils prêchent d'exemple, et cet exemple sera suivi par ceux sur lesquels ils doivent exercer une certaine autorité. — " Un tel possède quelque fortune, dira l'onvrier ou le fermier, malgré cela il a fait de son fils un cultivateur, de sa fille une bonne ménagère ; il y a donc avantage de se livrer à la culture d'une terre ; restons donc aussi au milieu de notre famille, de nos amis,

cherchons à apprendre quelque chose, en suivant l'exemple de nos maîtres, travaillons consciencieusement, nous ferons des économies et nous finirons par acheter une terre, comme notre maître ou notre voisin qui a commencé avec rien et qui cependant aujourd'hui est dans l'aisance.

Pour amener l'aisance et le bien-être dans les campagnes, il faut nécessairement que les cultivateurs soient initiés à tous les éléments de la science agricole, afin qu'ils puissent se rendre compte des diverses opérations auxquelles ils se livrent tous les jours; il faut que le cultivateur constitue lui-même le capital nécessaire à l'aménagement de la culture d'une terre, car ce serait pour lui une véritable folie de compter sur des emprunts d'argent pour conduire à bonne fin son exploitation agricole.

Comment pouvons-nous prétendre qu'un cultivateur puisse établir ses enfants sur des terres, accorder à ses fermiers ou à ses engagés un salaire suffisant lorsque sa terre est mal cultivée et qu'il est loin d'en tirer le parti le plus avantageux?

Cette émigration ne cessera de se faire sentir dans nos campagnes, tant que l'on aura pas fait trêve à la culture routinière: on y arrivera par une instruction agricole appropriée à nos besoins, et par la bonne volonté. Ainsi une terre est aujourd'hui très-mal tenue, elle produit 10 à 12 minots à l'arpent; mais cette terre est transformée par de bons labours, par une fumure copieuse c'est à dire des engrais abondants, par des semences choisies avec le plus grand soin, par un sarclage pratiqué en temps convenable, elle produit 25 à 30 minots à l'arpent et souvent même plus. Est-il possible d'hésiter entre ces deux cultures, dont l'une est riche et l'autre tout à fait misérable? Il en est de même pour les prairies naturelles ou artificielles, pour les plantes sarclées et surtout pour les racines fourragères, qui sont incontestablement la base de toute bonne et productive agriculture.

Qu'y a-t-il donc de difficile à suivre ce système de culture? Vous aurez moins de terre, c'est vrai, mais si vous vous livrez à une culture soignée et raisonnée, alors votre bourse sera mieux garnie; alors vous pourrez plus avantageusement établir vos enfants sur des terres que vous leur achèterez sans que vous soyez obligé d'être à la gêne; en outre vous pourrez payer à vos fermiers ou serviteurs un salaire qui leur permettra de rester longtemps à votre service, et eux-mêmes faire des économies pour plus tard acheter un petit lopin de terre. Dès lors la désertion de nos campagnes cessera, ou du moins un moindre nombre de nos cultivateurs quitteront les campagnes pour se rendre aux États-Unis.

Voici ce que nous lisons dans le *Commerçant*, publié à St. Césaire, comté de Rouville, sur cette question de l'émigration de nos compatriotes aux États-Unis:

"Plusieurs de nos concitoyens laissent encore le Canada pour aller demeurer dans les centres manufacturiers de la République Américaine ou en Californie. Quelques-uns d'eux ont vendu leurs effets par enca, cette semaine, et ont dit adieu à cette paroisse pour tenter fortune ailleurs. Ils partent à regret; ils préféreraient rester au milieu de nous, au milieu de leurs amis. " Nous aimons notre pays, disent-ils, mais nous n'avons qu'une récolte par ici, tandis qu'aux États Unis, nous récoltons pendant tout l'hiver: les manufactures nous donnent tous les mois une bonne moisson."

"Il y a du vrai dans cette affirmation. Nous sommes loin de favoriser l'émigration de nos compatriotes; nous sommes convaincu que le cultivateur qui se livre sérieusement à l'agriculture peut vivre honorablement en Canada.

"Mais, d'un autre côté, nous regrettons vivement l'absence de manufactures au milieu de nous. Le gouvernement et les personnes favorisées de la fortune ne paraissent pas donner à l'industrie toute l'impulsion qu'elle mérite et sont la cause qu'un grand nombre de nos compatriotes sont obligés de quitter le pays. Si l'on comptait plus d'établissements industriels au milieu de nous, l'agriculture serait plus prospère, le nombre des consommateurs serait plus élevé, nos grains se vendraient plus cher, et la plaie de l'émigration ne nous désolait pas tant.

"Protéger l'industrie c'est protéger l'agriculture. Que deviendraient les cultivateurs, s'il n'existait pas de grands centres commerciaux et industriels où ils peuvent écouler leurs produits."

Voici, d'un autre côté, ce que nous lisons dans le *Pionnier de Sherbrooke*:

"Il nous fait peine d'apprendre par les journaux de la République voisine que le courant d'émigration de nos compatriotes se fait sentir, par le temps qui court, plus fort que jamais.

"C'est par centaines et par milliers qu'on les voit arriver aux États-Unis.

"Il en est passé, paraît-il, plus de 1700 à Nashua N. H. dans le cours du mois dernier, et tous venaient de la Province de Québec.

"Pourtant quelle misère affreuse ne les attend-il pas?

"L'ouvrage manque, les manufactures marchent à demi, les gages sont tombés de moitié, les provisions et les denrées promettent d'être plus chères que jamais, l'argent assez rare pour n'y presque pas songer, et avec cela, loin de leurs pays, de leurs parents, de leurs amis et de ceux qui pourraient en Canada leur donner secours dans un cas de besoin trop pressant; quelle triste perspective!

"La main d'œuvre surabondante; il y a à n'en pas douter des milliers et des milliers de personnes qui ne peuvent trouver assez à faire pour gagner le pain nécessaire à leurs familles; il y a aussi des milliers de pauvres malheureux qui, dénués de tout, orévent réclament de faim, parce que, vivant en exil, au milieu d'étrangers qui n'ont pour eux aucune sympathie, ils n'ont personne à qui s'adresser pour leur porter secours; le tableau n'est pas surchargé. Ces faits sont connus et malheureusement trop vrais, et cependant on voit nos compatriotes, qui tous pourraient trouver mieux dans leur pays natal, ne tenir aucun compte de ces faits et s'en aller de cœur joie, et par milliers, boire dans toute son amertume le calice de la misère la plus affreuse et, souvent, de la dégradation jusqu'à la lie. Quelle triste fatalité!

"Quand donc la leçon sera-t-elle assez sévère pour faire comprendre à nos braves canadiens que désertir son pays, non seulement sans raison et sans espérance d'être mieux, mais au contraire avec la certitude d'avance d'être mille fois pire sous tous les rapports, est un acte de bassesse et de lâcheté inconcevable?

"Nous concevons assez bien le fait d'un homme qui, ayant d'avance une position trouvée, part dans le but d'aller gagner de l'argent pour revenir ensuite jouir de son gain, mais l'idée de partir à la bonne aventure, après avoir vendu bien souvent jusqu'à sa dernière guenille pour se procurer de l'argent requis pour le passage, sans savoir ce que l'on fera, ni si l'on aura de l'occupation, et tout cela quand on sait que tant de nos pauvres compatriotes sont à gémir, écrasés sous le poids de la honte et de la misère, n'est-ce pas que c'est là une chose inexplicable?

"Combien de nos braves canadiens qui, dans leur pays, auraient pu vivre à l'aise et n'auraient pas voulu pour beau-

coup s'engager ailleurs et qui sont maintenant aux Etats-Unis forcés de balayer les rues et les écuries, de servir de valets et de serviteurs à nos fiers voisins pour ne pas crever de faim !

« Combien d'autres qui, moins orgueilleux, seraient trop heureux d'avoir même ces occupations à faire, si c'était possible, pour se gagner l'argent nécessaire pour payer leur retour dans leur pays natal !

« Il y a tant d'espace en Canada ! Il y a tant de belles terres à défricher ! Le sol est riche et si fertile ! L'air est si bon, si pur et va si bien aux poumons de l'homme fort et vigoureux... »

CAUSERIE AGRICOLE

ELEVAGE DES COCHONS (Suite).

Du choix de la truie.—Il faut apporter, dans le choix des truies portières, le même soin que dans celui du reproducteur ; toutes les qualités que nous avons recherchées dans ce dernier, doivent se trouver dans la truie ; elle doit avoir en outre les flancs très développés et le ventre volumineux : ce sont des indices de fécondité.

C'est surtout pour la truie qu'il convient de rechercher la plus grande taille possible, et l'on doit vérifier avec soin le nombre des mamelles ; celles qui en ont le plus grand nombre sont celles que l'on doit préférer.

La truie a généralement de 6 à 12 petits ; ce nombre s'est élevé jusqu'à 15 même ; mais une telle fécondité est loin d'être avantageuse, car la plupart des petits périssent habituellement, tant par l'impossibilité où est la mère d'en nourrir un aussi grand nombre, que parce qu'une telle multiplication d'individus les rend nécessairement faibles.

Chaque petit adopte, dès sa naissance, une mamelle, ne la quitte plus et la défend contre tout envahisseur.

Des faits qui précèdent, il ressort : que la truie ne peut nourrir qu'un nombre de petits proportionné à son nombre de mamelles, bien qu'elle donne naissance à un plus grand nombre ; que les portées les plus avantageuses seront toujours celles qui donneront autant de petits que la mère a de mamelles, et que, naturellement, les mères que l'on devra préférer, seront celles qui auront le plus grand nombre de mamelles.

Lorsqu'on aura un excédant de petits, on pourra essayer de les nourrir à la main avec du lait de vache ; mais l'on réussira, croyons-nous, rarement.

On ne doit pas faire saillir une jeune bête avant qu'elle ait dix mois. Plus tôt, on nuit à la croissance de la mère, et dans ce cas la portée est plus faible et peu nombreuse. La plupart des auteurs qui ont écrit sur le porc, recommandent d'attendre que les jeunes bêtes, mâle ou femelle, aient un an avant de les livrer à la reproduction.

La truie porte 110 à 120 jours. L'époque où les petits doivent arriver n'est point indifférente ; il faut tenir compte à cet égard des exigences de la vente et de la saison qui convient le mieux aux jeunes. Il sera toujours avantageux d'avoir les premières portées de fort bonne heure au printemps, parce qu'un grand nombre de nos cultivateurs, surtout ceux qui possèdent des cochons de race ayrshire et essex, ne veulent pas hiverner un porc et le tuent à l'âge de huit à dix mois, aux environs de Noël ; d'un autre côté, comme les porcelets de naissance craignent beaucoup le froid, il faut attendre que la saison rigoureuse soit passée.

La truie pleine doit de toute nécessité être isolée et avoir une loge à part, surtout au dernier mois. Il faut la nourrir

copieusement et autant que possible, lorsqu'elle approche de son terme, avec des aliments nourrissants, sous un petit volume, tels que farine, racines cuites délayées dans des lavures de cuisine ou dans du petit lait. Ce sont également les aliments qui lui conviennent le mieux pendant qu'elle est nourrice ; mieux elle sera nourrie pendant cette époque, plus les petits prospéreront et deviendront beaux.

Il faut surveiller le moment où la truie doit mettre bas ; si elle est en liberté, elle ramasse alors, dans sa cour, avec sa gueule, de la paille qu'elle accumule dans un coin de sa loge. On doit lui mettre de la litière fraîche, mais en moyenne quantité, courte et brisée, afin qu'elle puisse voir ses petits et qu'ils soient moins exposés à être étouffés ou écrasés.

Avant et après la parturition, la truie est irritable. Il faut avoir soin de ne pas la laisser approcher que par ceux qui la soignent habituellement ; en la flattant, en la caressant elle se laissera enlever ses petits à mesure de leur naissance ; cette précaution est nécessaire pour éviter qu'elle ne les écrase ; on doit avoir préparé une boîte garnie de paille douce, où on les dépose, en les recouvrant d'une couverture s'il fait froid.

Avant de donner les petits à la truie, il faut lui faire prendre une rôtie de pain dans une chopine de vin sucré, s'il fait froid ; mais s'il fait chaud, de l'eau tiède où l'on a délayé de la farine, suffit. On lui apporte après ses petits, elle les flaire, les caresse et se couche près d'eux en présentant les mamelles, auxquelles ils s'attachent de suite.

Quelques cultivateurs paraissent croire qu'il est dans les mœurs habituelles de la truie de dévorer sa progéniture ; cette opinion est surtout accréditée auprès de nos cultivateurs, qui n'ont jamais essayé l'élevage du porc. On peut même être surpris des soins et des caresses que la mère prodigue à ses petits. Il est arrivé quelquefois que la truie ait mangé ses petits ; c'est un fait exceptionnel cependant que l'on peut attribuer à l'état d'irritation de la truie provoquée par les mauvais traitements, une nourriture insuffisante ou une étable malpropre, et que par conséquent lorsque le cas arrive, c'est presque toujours la faute du propriétaire.

Un danger plus réel est celui de l'écrasement des porcelets, par la mère, lorsqu'elle se couche ou se relève. Deux systèmes sont ici en présence : le premier, qui consiste à abandonner à la mère dès le premier jour, les petits ; le deuxième, à les tenir séparés, pendant une dizaine de jours, on ne les lui confiant qu'un certain nombre de fois par jour, pour les faire têter sous la surveillance d'un gardien, qui a soin de les ranger chaque fois que la mère se couche, pour qu'ils ne se trouvent pas pris sous elle.

Chacun des deux systèmes a ses inconvénients et ses avantages ; dans le premier, vous n'avez, pour parer à l'écrasement, que les soins que la mère prendra pour ses petits ; mais vous êtes certain qu'ils ne souffriront ni de faim, ni de froid, parce qu'ils têtent à volonté, puis se couchent le long des flancs de la mère.

Dans le système de séquestration, au contraire, vous êtes assurés que les petits ne seront pas écrasés ; mais vous ne savez pas si, vous les séparez, ils ont tous suffisamment tété et s'ils ne seront pas saisis par le froid ; d'ailleurs, la mère et les petits supportent généralement mal cette séparation : l'une s'irrite et les autres orient sur toutes espèces de gammes.

L'assujettissement est bien plus grand dans le second cas que dans le premier, et la séparation deviendrait impossible, si l'on avait un certain nombre de truies nourrices à la fois.

“ J’ai essayé, dit M. de Mortillet, des deux méthodes, et je n’ai pas encore d’opinion bien formellement arrêtée. Cependant, jusqu’à présent j’ai généralement abandonné les petits aux soins de la mère. Voici quelques faits : dès le premier jour, j’ai laissé à la mère une portée de sept petits, tous sont venus à bien sans accident. Je dois faire remarquer ici qu’il y a des truies bien plus soigneuses les unes que les autres ; celle-ci avait un soin tout particulier de ses jeunes, elle les rangeait avec son groin tous d’un côté, avant de se coucher de l’autre. J’ai tenu, au contraire, une autre portée séparée pendant dix jours de la mère, parce qu’elle ne me paraissait pas aussi soigneuse ; tous les petits ont également prospéré.

“ Plus tard j’ai eu, le même jour, deux portées nombreuses ; je les ai séparées toutes deux de leur mère respectivement : le lendemain, j’en trouvai un mort de faim et tous les autres tellement affaiblis, qu’ils ne pouvaient plus se tenir debout, et n’avaient plus la force de teter. Je les fis emporter, les plaçai près d’un bon feu pour les réchauffer, et je leur fis avaler, à chacun, quelques cuillerées de lait de vache, tiède ; lorsqu’ils eurent repris un peu de force, je les rendis à leurs mères ; le lendemain, il y en avait trois d’écrasés, mais tous les autres sont arrivés à bien, et j’ai pu rattraper les 19 qu’il y avait. Certes, la perte de trois porcelets écrasés était regrettable, mais si j’eusse retardé une heure de les visiter lorsqu’ils étaient séparés de leurs mères, je les eusse trouvés tous morts de faim ou de froid.”

Dans tous les cas, le moyen de diminuer les chances d’écrasement est de ne donner à la mère que peu de litière à la fois et d’avoir soin qu’elle soit douce.

On peut faire porter une truie cinq ou six ans, si elle est bonne. On pourrait même la garder plus longtemps, mais plus elles vieillissent, plus elles sont difficiles à engraisser, et plus l’on a de peine à s’en défaire.

DES PORCELETS.

Dans les portées nombreuses, les premiers nés sont généralement les plus forts, et les derniers les plus petits et les plus faibles ; mais la différence est plus marquée lorsqu’il n’y a que six à huit petits.

Elle se dessinera plus tard, suivant les mamelles que chaque jeune animal aura adoptées. Les deux qui fournissent le moins de lait, sont les deux postérieures ; puis les deux antérieures : elles donnent constamment les animaux les plus faibles ; celles qui produisent le plus de lait, et par conséquent les animaux les mieux nourris et les plus forts, sont toujours celles du milieu.

On doit utiliser ces observations en choisissant, dès le moment de leur naissance, les plus beaux individus mâles ou femelles que l’on veut garder pour la reproduction, et en leur faisant adopter les tétines du milieu. C’est un moyen assuré de se procurer de beaux sujets, car le porcelet qui, au sortir du sevrage, sera le plus fort, restera constamment, à nourriture égale, le plus beau de la bande.

Pendant les trois premières semaines, la santé et la prospérité des jeunes porcelets dépendent entièrement des soins et de la bonne nourriture que l’on donnera à la mère.

Au bout de trois semaines, il faut, pour ne pas trop épuiser la mère, commencer à faire boire les jeunes porcelets, surtout si la bande est grande. Pour cela, on leur préparera une bouillie de lait et de farine, qu’on leur présentera dans une auge basse, après avoir séparé la mère une ou deux fois chaque jour. Ils s’habitueront bien vite à ces régimes et ne tarderont pas à accourir quand ils verront arriver leur ration supplémentaire, qui sera augmentée à me-

sure qu’ils avanceront en âge, ainsi que le nombre de repas, qui de un s’élèvera successivement à trois par jour, et, parallèlement à cette augmentation, on les laissera teter moins souvent, en tenant la mère séparée plus longtemps. Le sevrage se fait ainsi sans danger pour la mère et les petits.

On peut sevrer complètement les porcelets à six semaines ; mais si la truie n’est pas trop défaits, il vaut mieux prolonger à deux mois.

S’il se trouve, dans la portée, quelques porcelets plus faibles et plus petits que les autres, on peut les laisser une semaine de plus que les autres avec la mère ; sans atteindre jamais les premiers, ils regagneront une portion du temps perdu.

L’essentiel, est de sevrer graduellement les porcelets pour également faire passer le lait de la mère ; pour atteindre ce but, on diminuera la nourriture de celle-ci au moment du sevrage.

C’est habituellement à l’âge d’un mois ou de cinq semaines que l’on châtre les porcelets destinés à la vente ou à l’engraissement. Ils se rétablissent beaucoup plus vite pendant qu’ils têtent encore.

Une fois sevrés, les jeunes porcelets doivent être tenus dans une loge à part et avoir une cour à leur disposition. Les aliments doivent être nutritifs et donnés tiède, au moins pendant les premiers mois. Ils consistent alors en résidus de laiterie ou lavures de vaisselles, où l’on délaye de la farine d’orge ou d’avoine ; en soupes de légumes, de patates mêlées avec des herbes cuites, telles que feuilles de chou, salades, oignons amères, etc. Peu à peu on remplacera ce régime exceptionnel par celui des porcs adultes ; mais graduellement et ne perdant pas de vue que mieux un jeune animal est nourri pendant sa jeunesse, plus il prospérera dans la suite.

Il faut éviter néanmoins l’exagération pour les animaux destinés à la reproduction, et qui ne doivent jamais être trop gras. Quant à ceux qui doivent être tués à l’âge de huit ou dix mois, on se trouvera bien de leur donner constamment, et dès le sevrage, une pleine ration.

Il faut de temps en temps mêler aux aliments des jeunes porcelets un peu de sel, c’est le moyen de fortifier les organes digestifs, et, par contre, de provoquer l’appétit.

(A suivre.)

Altérations des Foins et moyens de les corriger.

A l’époque actuelle, où les fourrages forment la base de l’alimentation des bestiaux, il est important d’en retirer le plus d’avantages possibles en sachant discerner les différents fourrages et connaître quels sont ceux qu’il convient d’utiliser, les altérations qu’ils ont subies, ou les fourrages qu’il faut rejeter comme étant dangereux pour l’alimentation des bestiaux. Les renseignements suivants, que nous empruntons au *Sud-Est*, sont bien propres à guider les cultivateurs à ce sujet :

Avant de faire connaître les différentes altérations que le foin peut éprouver, il importe d’indiquer les caractères par lesquels se distingue le foin de bonne qualité.

1o. Odeur : elle doit être agréable, parfumée, rappelant celle de la fleur odorante ;

2o. Couleur : verte, légère, mais franche, sans tache ni poussière.

3o. Saveur : douce et quelque peu sucrée.

4o. Etat des tiges : fines, souples, ondules, bien feuillées, plutôt moites que sèches.

5o. Espèces de plantes : elles doivent appartenir, pour les deux tiers au moins, aux familles des graminées et des légumineuses.

La liste qui suit comprend les principales altérations du foin.

1o. Foin nouveau.—Chacun sait que les foins éprouvent dans

les fenils et dans les meules, une seconde dessiccation qui dure six semaines à deux mois, et pendant laquelle ils perdent 10 à 15 p. c. de leur poids. Ils deviennent beaucoup plus nourrissants, parce que cette fermentation, qui se révèle par une odeur de miel plus ou moins prononcée, transforme en sucre les sucres mucilagineux et les principes parenchymateux des tiges dures et ligneuses.

Les foins, pendant cette fermentation, ne fournissent qu'un aliment échauffant, qui peut occasionner les maladies intestinales dangereuses. C'est au bout de six mois qu'ils ont acquis leur perfection.

20. *Foin vieux*. — A dix-huit mois, deux ans, le foin devient sec, cassant, poussiéreux; il jaunit, la saveur et l'odeur qui lui sont propres l'abandonnent peu à peu. Vers trois ou quatre ans, il perd enfin ses qualités comme fourrage et dégoûte les bestiaux. Si l'on est obligé de faire consommer un pareil foin, il faut l'humecter d'eau salée après l'avoir haché et le mêler avec du fourrage vert ou des racines.

30. *Foin rouillé*. — Il est causé par la présence de champignons à la surface des tiges, qui paraissent revêtues d'une couche de poussière rouge. Cette altération est très-dangereuse. D'après les expériences de Gohier, elle cause des affections charbonneuses putrides. Quand la rouille est abondante, il n'y a aucun remède, il faut brûler le fourrage ou le convertir en fumier.

40. *Foin moisi*. — Il se remarque par une odeur pénétrante, désagréable; par une saveur âcre; par une teinte blanchâtre qui brunit à l'air. Quand il est manié, il s'en dégage une poussière fine, piquante, qui excite souvent la toux.

Les animaux ne consomment ce foin que lorsqu'ils sont sollicités par le plus grand besoin. Des affections de sang, des maladies intestinales sont le résultat de ce détestable régime.

Les causes les plus ordinaires de la moisissure sont une dessiccation insuffisante, une conservation vicieuse dans les fenils où le foin se trouve en contact avec des murs humides, etc.; le défaut de tassement, les émanations des fumiers et des bestiaux, etc.

Le remède contre cette altération, trop fréquente par la négligence des fermiers, est de battre le fourrage au fléau ou à la machine, de le secouer vivement et de l'imprégner d'eau salée. Il ne doit être donné qu'en petites quantités dans les rations, et associé avec de bons fourrages.

50. *Foin vase*. — On appelle ainsi le foin qui provient d'une prairie que les débordements d'un ruisseau ou d'une rivière ont couverte de limon. Il est étioilé, terne, sec, cassant; son odeur est marécageuse, et, quand on le remue, il laisse échapper une poussière abondante; putride, et une partie de la terre qui l'encroûte. Les bestiaux soumis à cette alimentation sont à la fois exposés à des irritations redoutables du canal intestinal et des voies respiratoires.

Un grand nombre de maladies charbonneuses, d'affections abdominales vertigineuses, de maladies vermineuses, n'ont pas d'autre origine.

Quand le foin est rouillé par la vase, il ne peut être employé qu'après avoir été battu au fléau, secoué à la fourche et humecté d'eau salée. Mais c'est surtout au moment du fanage qu'une telle opération doit être faite.

60. *Foin cassant*. — C'est le résultat ou d'une fauchaison tardive ou d'une mauvaise dessiccation ou de la vieillesse, etc. On le rend propre au bétail en l'humectant d'eau salée ou simplement en l'arrosant d'eau fraîche quelques moments avant la distribution.

70. *Foin lavé*. — Cet état vient ou de la croissance de l'herbe dans un sol trop humide, ou de végétation contrariée, ou par des pluies prolongées, ou d'un fanage mal pratiqué, durant lequel les tiges, à moitié sèches, ont été mouillées par des pluies ou des rosées abondantes. Un tel foin est terne, insipide, se réduisant facilement en poussière; il est trop peu nutritif pour faire la base de la ration.

80. *Foin dur*. — Composé de tiges grosses, ligneuses, noires, qui répugnent aux animaux; il provient de prairies humides, marécageuses ou engraisées trop fortement.

90. *Foin étioilé*. — L'herbe qui a végété à l'ombre dans les bois,

vergers, etc., se reconnaît à sa teinte pâle, jaunâtre. Les tiges, le plus souvent, sont grêles et effilées; elle produit, à cause de l'élaboration incomplète de ses sucres, un foin fade, peu nutritif, qu'il faut corriger à l'aide d'aliments plus réparateurs.

C'est surtout après le fanage que les opérations nécessaires pour améliorer les fourrages altérés doivent être pratiquées. Si le foin a été vase, il faut, sur le pré même, débarrasser, par le battage, les tiges de la poussière dont elles sont remplies. Mais cette précaution ne suffit pas; en établissant les meules ou en entassant le fourrage dans les fenils, il convient de répandre, avec un tamis 1 à 2 livres de sel de cuisine finement pulvérisé par chaque 100 livres de foin altéré. Le sel se dissout promptement dans la sueur qu'émet la masse en fermentant, modère cette fermentation, met obstacle à la production du moisi, et, s'incorporant au fourrage, le rend plus nutritif et plus appétissant.

Si le foin est seulement lavé, étioilé, on peut borner à 1 ou 2 livres la quantité de sel à employer par une demi-livre ou 1 livre. On ne saurait trop recommander aux cultivateurs, dans les années où la fenaison est contrariée par un mauvais temps, l'usage de saler leurs fourrages. Une demi-livre de sel peut suffire par 100 livres de foin. On ne devrait jamais omettre cette précaution pour le regain, qui est, en général, aqueux, peu tonique, et qui s'altère plus promptement que les foins de première coupe.

Nous sommes toujours sans inquiétude, lorsque, par un temps pluvieux, nous rentrons, quelques voitures de fourrages humides, lorsqu'une longue expérience nous a prouvé que le sel neutralise les effets nuisibles de l'humidité.

Cuisine agricole des animaux.

Sous ce titre, M. Harley Perraud décrit dans le *Cosmos* (11e vol.) un procédé de préparation de la paille et des racines qui leur donne le double de puissance nutritive. Voici ce procédé :

10. Hachez la paille pour que chaque brin ait au plus deux pouces de longueur; 20. râpez les carottes et les betteraves en pulpes aussi fines que pour la fabrication du sucre (le coupe racines de M. Théophile Aubert, des Trois-Pistoles, pourrait être avantageusement utilisé pour cet objet, le prix n'est que de 88); 30. à l'aide d'un mélangeur ou d'un pétrisseur mécanique faites de la paille et des racines une pâte parfaitement homogène; ajoutez la quantité de sel nécessaire et faites fermenter. On arrive ainsi à faire manger aux bestiaux une quantité de paille égale au tiers du poids des racines; les pailles de qualité inférieure, celles, par exemple, de blés versés et les fourrages coupés ne doivent pas entrer dans le mélange avant la fermentation; on les ajoute avant la distribution.

A ce sujet, ce même M. Perraud, écrit à la *Réforme Agricole*: "J'ai appliqué ce procédé en grand depuis deux ans, et je le considère comme un jalon placé en tête de la route si cherchée pour conduire à produire blé et viande et autres produits agricoles à meilleur marché que par la voie actuellement usitée.

"Les racines râpées que je mélange avec la paille, ayant tout leur sucre, sont transformées, par la fermentation qui se développe, en une espèce de pâte alcoolisée, qui est tonique, au lieu d'être embarrassante pour les organes.

"Jusqu'à ce jour, les pailles n'ont été employées que comme braise du fumier, et, par conséquent, perdues pour l'alimentation.

"Dans toutes les fermes en bon état de production, la moitié au moins des pailles de blé, d'avoine ou d'orge, peut être mangée, sans que pour cela la paille nécessaire à la propreté du bétail fasse défaut.

"Convertir ces masses de pailles en viande, en laine et en autres produits animaux, est une idée qui mériterait d'être résolue.

"Mon expérience, faite en grand depuis deux ans, sur 500 bêtes à laine de tout âge, sur 13 chevaux et sur 2 vaches est un résultat que je suis heureux de livrer à la publicité; je suis en rapport avec d'autres agriculteurs qui, de leur côté, avaient mon expérience, et leur résultat confirme le mien."

Utilité du chiendent.

On assure que l'on rend la santé et l'embonpoint aux chevaux malades et épuisés, en leur donnant chaque jour une botte de chiendent de 10 à 12 livres, mélangée à des carottes.—Nous affirmons que beaucoup de gens de la campagne ne se remettent pas autrement de certains maux qu'en mâchant, en chiquant, pourrait-on dire, quelques brins de chiendent.—*Moniteur des comices*

Les pailles comme aliment pour les chevaux.

Les pailles servent de nourriture et de litière. Pour la nourriture des animaux, on doit se défier des pailles rouillées ou moisies; ces altérations qui sont les plus communes, occasionent quelquefois des maladies mortelles; elles doivent faire rejeter de la nourriture toute paille qui en présente les caractères. Tout au plus si l'on peut se servir de pareille paille comme litière; en tout cas, il faudrait qu'elle fut bien battue et bien secouée, car la poussière qui s'en échappe est irritante et fait tousser les animaux.

Les pailles sont dites *fourragères* quand il se trouve, mélangées avec elles dans le bas de la botte, des herbes fourragères en quantité plus grande qu'à l'habitude. Il faut laisser ces pailles dans cet état, car les chevaux les mangent avec plus de plaisir que toutes les autres.

En général, les pailles forment un excellent supplément donné avec des fourrages plus riches, soit secs, soit à l'état vert. Avec les grains, elles l'estent en quelque sorte convenablement l'estomac et régularisent la digestion; associées à des aliments aigres ou à ceux qui contiennent trop d'eau, tels que les résidus de distilleries, les patates crues, etc., elles neutralisent l'aigreur et absorbent l'excédant d'eau.

La paille donnée comme part de ration doit être hachée et mélangée à l'avoine ou à d'autres grains. Administrée comme supplément, il est préférable de la donner entière.

Nous recommandons de ne hacher que des pailles de bonne qualité, préalablement battues, nettoyées et triées, si elles présentent la moindre altération. En s'abstenant de cette précaution, on fait manger aux animaux des aliments malsains, ainsi que des matières étrangères, le tout mêlé à de la bonne paille; de là des coliques, des constipations, etc. C'est ce qui fait dire à beaucoup de personnes que la paille hachée est un des aliments les plus indigestes.

Paille d'avoine.—Contrairement à la croyance générale, la paille d'avoine est celle qui convient le mieux, pour les chevaux, d'après une autorité des plus renommées en matière d'élevage, celle de M. Aug. De Weckerlin. Suivant cet éminent agronome, elle renferme, en plus grande quantité que les autres pailles, une substance amère désignée par les chimistes sous le nom de *matière extractive*. C'est la présence de cette grande matière extractive qui rend la paille d'avoine supérieure à celle du blé et plus facile à digérer.

Paille de seigle.—À la rigueur, on pourrait aussi mélangée avec d'autres, donner la paille de seigle à titre de nourriture; seule, elle serait trop indigeste.—Elle convient spécialement pour être employée en litière.

Pailles ou fanes de fèves.—Les fanes de fèves sont plus nourrissantes que les pailles proprement dites. Mais pour qu'elles soient réellement bonnes, il faut qu'elles soient fauchées avant la maturité complète et surtout bien fanées. Malheureusement ces fèves se moisissent, se rouillent, se charbonnent, ce qui leur donne des propriétés nuisibles. De même que pour les pailles de grains, il est préférable de les hacher pour les donner en rations. Comme nourriture supplémentaire, mieux vaut les laisser en entier.

On peut encore utiliser les *fanes de pois* et de *vesces*, ainsi que les *feuilles* et les *tiges de topinambours*, quand elles ont été bien récoltées. Les faves de pois et de vesces valent au moins les fèves, mais on ne saurait s'en servir que fort peu de temps, car, en vieillissant, elles perdent leurs qualités, deviennent poudreuses, donnent des coliques aux chevaux.

Paille de blé.—De même que la précédente, la paille de blé sert de nourriture et de litière. Considérée comme nourriture pour nos animaux de travail, c'est la plus convenable après la paille d'avoine. Elle vient aussi en deuxième ligne pour la facilité de digestion.

La femme directrice du ménage agricole :

elle dicte l'ordre, la propreté, l'économie et la joie de la maison.

Pénétrez dans cette maison de cultivateur. L'accueil le plus cordial et le plus gracieux vous y attend; voyez, tout y est à sa place; les meubles sont luisants, la litière n'exhale pas cette odeur nauséabonde que la négligence y entretient et qui nous repousse si souvent, dans un trop grand nombre de habitations de nos cultivateurs.—La *maîtresse* commande avec douceur et est obéie en silence. Les repas sont servis avec régularité, et la main soigneuse qui les a préparés sait rendre appétissants les mets les plus simples. Aussi, pas un murmure, pas un mot malsonnant de la part de ces nombreux journaliers qui entourent cette table.

Cette femme industrieuse sort de sa maison, et tout le peuple ému de la basse cour accourt à elle et l'accueille de ses ébats et de ses cris joyeux.—Pénétrez avec elle dans les étables, voyez les vaches tournant vers elle leurs grands yeux si doux, pour la remercier de ses soins et de ses caresses...

Sous sa main généreuse, tout profite, tout prospère.—Douce et sévère, indulgente et austère, pieuse et bienfaisante, elle sait faire régner dans sa maison les vertus de la famille et le respect des mœurs.—Ses filles modestes ne vont point scandaliser les fêtes de nos villages par l'étalage de leur toilette; ses fils laborieux, braves et honnêtes, sont économes et détestent la boisson; les serviteurs, associés par sa bonté aux privilèges de la famille, sont dévoués et fidèles.—Le bonheur et la paix sont venus couronner ses solides et modestes vertus.

En traçant ce modèle, je ne fais pas un tableau imaginaire. Cette femme, précieux trésor de quelques-unes de nos fermes, cette femme, l'honneur de nos campagnes, nous l'avons plus d'une fois rencontrés, et c'est sur le vif que je viens de la peindre.

Cependant, j'ai bien imparfaitement donné l'image du chef de culture, et de cette ménagère qui contribue le plus au succès de l'exploitation rurale par l'ordre, par les soins et par l'économie.—L. GALLICHER.

Choses et autres

— M. Cuisset, employé au département de l'Agriculture et des travaux publics, vient de faire une analyse d'échantillons de betteraves récoltées sur différentes parties du pays, dans le but de constater la quantité de matière saccharine qu'elles contenaient. Il a trouvé en moyenne une augmentation de 20 pour cent de matière saccharine sur la proportion trouvée dans les betteraves analysées l'année dernière. On croit ce résultat dû à la culture améliorée qui prévaut généralement dans la Province.

— Le *Protecteur Canadien*, du 17 novembre, dit qu'il est passé 1,700 émigrants canadiens à Nashua, N.-H., venant de la province de Québec, depuis cinq semaines.

Le commerce à Manitoba.—On lit ce qui suit dans le *Journal de Québec* du 17 novembre:

"Le commerce de Manitoba augmente rapidement, et c'est là une preuve certaine de l'accroissement de la richesse et de la population de cette province. Assurément la plus grande partie du commerce de Manitoba passe par les États-Unis par le voie de Pembina. Le percepteur Nelson, du service des Douanes des États-Unis pour le port de Pembina, fournit au *Herald*, de New-York, les chiffres officiels suivants sur le commerce des États-Unis, de Manitoba et du Nord-Ouest canadien, pendant la saison de navigation, c'est-à-dire depuis le 1er avril 1877 jusqu'au 31 octobre 1877:

"Le montant total des articles domestiques exportés des États

Unis à Manitoba et au Nord-Ouest canadien, pendant la période ci-dessus, a été de \$754,000. importés; et celui des articles aéroportés aux Etats-Unis de Manitoba et du Nord-Ouest, a été de \$512,000. Les importations en douane passées, à travers les Etats-Unis, de Manitoba au Canada-Est ont été de \$166,000; la valeur estimée des articles du Canada-Est, en douane à travers les Etats-Unis et expédiés, à Manitoba et au Nord-Ouest canadien, a été de \$2,000,000. Ces chiffres accusent une augmentation considérable sur toute la ligne. Les importations de Manitoba aux Etats-Unis consistent principalement en robe de buffle et autres fourrures."

— Un nouveau billet contrefait de dix dollars de la Banque d'Ontario circule en ce moment dans le public. On dit que ces billets sont nombreux, très-bien exécutés et ne peuvent être distingués des véritables que par l'omission sur le revers de ces mots: "British American Bank Note Co, Montréal & Toronto."

SOUVENIRS D'UN GENDARME, par JEAN GRANGE, 2 vol. in 12, 50 cents, Paris: HATON Editeur.—Montréal: J. B. ROLLAND & FILS, Libraires Dépositaires 12 & 14 Rue St. Vincent.

Ces souvenirs sont dignes des précédents ouvrages de l'auteur; Auguste Romainville, son héros, est fort sympathique, et il raconte avec charme les divers incidents de sa carrière. Le chapitre du collège de Ste. Angèle est une critique réussie des collèges communaux comme il y en a encore trop. La vie de régiment n'est pas peinte avec autant de succès; les couleurs sont forcées; ce n'est du reste, qu'un très court chapitre. La plus grande partie du livre est naturellement consacrée aux aventures des gendarmes, qui sont très-intéressantes.

En somme, bonne et amusante lecture.

La Sainte de chaque jour, par L'ABBÉ CHAPIAT; 1 vol. in 12, 88 cents, Paris; PALME; Editeur.—Montréal: J. B. ROLLAND & FILS, Libraires, Dépositaires 12 et 14 Rue St. Vincent.

Le titre indique bien la nature et le but de l'ouvrage. M. l'abbé Chapiat a voulu, parmi les saintes, choisir pour chaque jour celle qui pouvait le mieux être offerte en modèle aux femmes chrétiennes. Etendant son cadre, il ne s'est pas arrêté aux saintes placées par l'Eglise sur les autels; à l'occasion, il n'a pas hésité à donner pour modèle des personnes mortes dans ces derniers temps en odeur de sainteté. M. l'abbé Chapiat a cru que des exemples les plus voisins de notre temps seraient d'une utilité plus immédiate.

En somme, livre utile et qu'on peut recommander en toute sûreté.

RECETTES

Moyen de dompter les jeunes bœufs.

Le dressage des jeunes bœufs et des taureaux récalcitrants aux traits n'est pas sans danger. On doit à M. Ottmann, ancien capitaine d'artillerie à Strasbourg, un moyen très-simple et fort efficace qui permet, dès le troisième jour d'apprentissage, d'atteler la bête dressée, ou de la mettre à la charrue.

On l'attache, harnachée, dans l'étable, avec une longue chaîne coulant dans un anneau, et lui laissant la liberté de s'éloigner ou de se rapprocher de la crèche. Les traits partant du collier sont réunis par une corde qui passe sur un rouleau transversal, et qui porte un poids d'au moins cent livres. Quand l'animal se tient éloigné de la crèche, il ne soulève pas le poids qui repose à terre; quand au contraire il s'en reproche pour manger, il tire sur la corde et supporte la charge, s'habituant ainsi doucement à cette traction, qu'il peut faire cesser, à volonté, dès qu'il recule, soit pour se coucher, soit pour ruminer.

Blessure d'animaux de trait

Lorsqu'un cheval ou un bœuf a ou le cou écorché par son attelage, le remède le plus efficace consiste à appliquer sur l'écorchure du blanc de plomb humecté avec du lait. Lorsqu'on n'a pas de blanc de plomb sous la main, on peut se servir de peinture blanche ordinaire. Ce remède, appliqué dès le commencement

du mal, guérit infailliblement et radicalement.



A VIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Québec, 26 Novembre 1877.

Il est donné avis que, conformément à la 50^e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le, ou avant le 4^e jour de janvier prochain.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Assemblée Législative.



PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande) dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Conseil Législatif,

G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

A LA

GAZETTE DES CAMPAGNES

Le prix d'abonnement est de une piastre par an. L'abonnement peut dater du 1^{er} de chaque mois, et on ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné, par écrit, au Bureau du soussigné, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés.

Tout ce qui concerne l'administration et la rédaction doit être adressé à

FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.